



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Antibiorésistance et stratégie nationale de santé 2018-2022

Question écrite n° 38104

Texte de la question

M. Sylvain Templier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les problèmes sanitaires liés à la résistance antibiotique. Le monde traverse depuis plus d'un an une pandémie qui a réinterrogé les rapports entre l'homme et l'animal. Le concept « *One Health* », prépondérant aujourd'hui, s'impose comme un impératif des politiques publiques. Mais la question de la santé soulève le sujet des traitements. La découverte et le développement des anti-infectieux et antibiotiques a constitué un progrès médical majeur, permettant de rallonger l'espérance de vie humaine. Malheureusement, leur usage massif, répété et parfois abusif a créé les conditions favorisant la dissémination de souches bactériennes résistantes. D'après l'OMS, près de la moitié des antibiotiques dans le monde sont destinés aux animaux. Or les bactéries résistantes issues de l'élevage peuvent tout à fait se transmettre à l'homme. Des mesures internationales ont été actées ces dernières années. Pour autant, l'OMS rappelait il y a quelques mois que le phénomène constitue aujourd'hui « l'une des plus grandes menaces pesant sur la santé mondiale, la sécurité alimentaire et le développement ». Le Gouvernement a lancé en 2018 la stratégie nationale de santé 2018-2022. Elle comprend un chapitre sur la préservation de l'efficacité des antibiotiques, composé de quatre objectifs majeurs. Ainsi, M. le député souhaiterait connaître le suivi d'application et l'efficacité des actions du plan sur ce sujet. Il souhaiterait savoir si les chiffres liés au phénomène, portant sur les humains et les animaux, ont été actualisés (décès, nombre d'infections à bactéries multirésistantes, coûts). Enfin, il lui demande quelles nouvelles actions seront entreprises pour les années à venir.

Texte de la réponse

L'antibiorésistance est une des dix menaces pour l'humanité selon l'organisation mondiale de la santé. Les ministères et agences travaillent ainsi de concert afin de lutter contre l'antibiorésistance, qui est un sujet prioritaire pour la France. La feuille de route interministérielle pour la maîtrise de l'antibiorésistance détaille depuis 2016 les actions menées par le gouvernement dans la lutte contre l'antibiorésistance dans une approche One Health (une seule santé) incluant sept ministères et les agences sanitaires. En accord avec la stratégie nationale de santé 2018-2022, les actions concernant la santé humaine sont regroupées en cinq axes : - sensibilisation et communication auprès du grand public et des professionnels de santé, - formation des professionnels de santé - prévention/contrôle des infections et bon usage des antibiotiques, - mesurer et surveiller l'antibiorésistance, - recherche et innovation en matière de maîtrise de l'antibiorésistance, - actions interministérielles et internationales. Voici, quelques exemples de mesures mises en place par le ministère des solidarités et de la santé : - Une campagne de sensibilisation et d'information (marketing social) menée par Santé publique France et ciblant le grand public et les professionnels de santé est en préparation et sera lancée en 2022. - En 2021, la prévention de l'antibiorésistance est toujours inscrite comme thématique prioritaire de formation continue des professionnels de santé : elle fait l'objet de l'arrêté définissant les orientations pluriannuelles prioritaires de DPC pour les années 2020 à 2022. En parallèle, un appel d'offres fléché sur la thématique de la prévention de l'antibiorésistance va être lancé par l'Agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC) sur la période 2021-2023. Il inclut les deux volets de la lutte contre

l'antibiorésistance : « la prévention et le contrôle des infections » ainsi que « le bon usage des antibiotiques ». - En concertation et en travaillant avec les parties prenantes de la formation initiale en médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et soins infirmiers, un socle commun de compétences minimales à acquérir par les étudiants en santé concernant la prévention et le contrôle des infections ainsi que le bon usage des antibiotiques est en cours de finalisation et son inclusion dans les actions de formation initiale sera encouragée. - Le Comité interministériel pour la Santé a annoncé la mise en place d'un parcours patient additionnel au parcours médecin habituel, avec la possibilité de réaliser les Tests Rapides d'Orientation Diagnostique (TROD) angine en pharmacie d'officine (mesure suspendue temporairement pendant la crise sanitaire et qui sera opérationnelle au 1er juillet 2021). Concernant l'actualisation des chiffres sur l'antibiorésistance en santé humaine, la dernière étude coordonnée par le centre européen de prévention et contrôle des maladies faisait état de 125 000 bactéries résistantes et de 5500 décès en 2015 liés à des infections à bactéries multi-résistantes en France¹. L'OCDE estime que les gouvernements européens pourraient dépenser jusqu'à 1,1 milliard d'euros supplémentaires par an entre 2015 et 2050 du fait de la résistance aux antimicrobiens (incluant l'antibiorésistance). La surveillance de l'antibiorésistance, des infections associées aux soins et des consommations antibiotiques est réalisée par Santé publique France, qui pilote notamment les missions nationales des CPIas. Depuis 2019, la plateforme GEODES de Santé publique France met également à disposition de tous un ensemble de données de santé sur certaines infections, la consommation d'antibiotiques et les résistances bactériennes, présentées sous forme de cartes, graphiques et tableaux interactifs. Les rapports de surveillance sont de plus disponibles sur le site internet de Santé publique France, témoignent d'une tendance à la baisse de certaines bactéries résistantes dans les trois secteurs de l'offre de soins, ainsi que des consommations d'antibiotiques (y compris certains antibiotiques critiques). La marge d'amélioration reste cependant significative et les efforts doivent être poursuivis et renforcés. Le site du ministère des solidarités et de la santé (antibiotiques.gouv.fr) héberge de nombreuses informations, notamment des rapports annuels récapitulatifs des actions menées au plan national en santé humaine ainsi que des synthèses annuelles présentant quelques mesures innovantes en santé humaine pour maîtriser l'antibiorésistance. La prochaine feuille de route interministérielle pour la maîtrise de l'antibiorésistance impulsera de nouvelles actions pour les années à venir. Pour la santé humaine, le programme de travail 2022-2025 sur prévention des infections et de l'antibiorésistance est en cours d'élaboration, basé sur les deux piliers « prévention et contrôle des infections » d'une part et « bon usage des antibiotiques » d'autre part. Il inclura des mesures phares telles que la communication ciblant le grand public, le renforcement de la formation des professionnels de santé, la consolidation du maillage territorial des structures en charge du bon usage des antibiotiques et de la prévention des infections associées aux soins.

Données clés

Auteur : [M. Sylvain Templier](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38104

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 avril 2021](#), page 3223

Réponse publiée au JO le : [13 juillet 2021](#), page 5600